

Acte Certifié exécutoire

Envoi : 18/05/2009

Réception par le Prefet : 18/05/2009

Publication : 25/05/2009



Pour le Président du Conseil Général
et par délégation
Ludovic LIONS
Chef du Service Administratif de
l'Assemblée

N° CP-2009-7-2-13

Séance du vendredi 15 mai 2009

Conseil Général Haut-Rhin

Extrait des délibérations de la Commission Permanente

PROJET DE VILLAGE DE VACANCES "PIERRE & VACANCES" - AVENANT AU PROTOCOLE

La Commission Permanente du Conseil Général,

VU l'article L 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux compétences de la Commission Permanente,

VU la délibération de la Commission Permanente du 17 octobre 2008 n° 2008-11-2-12

VU le rapport du Président du Conseil Général

APRES EN AVOIR DELIBERE

- approuve l'avenant au protocole d'accord relatif au village de vacances Pierre & Vacances,
- autorise le Président à signer ledit avenant.

LE PRESIDENT

Charles BUTTNER

Adopté

voix contre

2 abstentions : Gilbert BUTTAZZONI et Pierre FREYBURGER